

COMITE SYNDICAL DU 3 NOVEMBRE 2020 VOTE PAR CORRESPONDANCE

Secrétaire de séance : Pascal MARIE

Date de limite de réception des votes : jeudi 19 novembre 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Date d'ouverture des enveloppes : mercredi 25 novembre 2020 à la Maison du Parc – Saint Côme du Mont (commune de Carentan-les-Marais)

DELIBERATION

CS 2020/55 Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste permanent : Modification de la délibération CS 2019/70 du 18 décembre 2019 portant création d'un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020

Les membres du Comité syndical ont été informés de la date de la réunion par courrier en date du 21 octobre 2020, avec une précision sur le projet de Loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019, mentionnant que les convocations et les dossiers de séance seront par défaut envoyés par courriel et que l'envoi « papier » devient l'exception (article 9 de la loi), sauf si l'élu en fait la demande par écrit en précisant l'adresse à laquelle il souhaite recevoir les documents.

Les documents annexés à la convocation et l'ordre du jour ont été transmis par mail en date du 26 octobre ; la charte de déontologie et une note sur la loi sur l'engagement de proximité ont quant à elles été transmises en complément dans un second mail le 6 novembre.

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et d'un re-confinement annoncé par le gouvernement le jeudi 29 novembre 2020, le Comité syndical programmé le 3 novembre 2020 n'a pu se tenir selon les modalités initialement prévues.

Le Président du Parc a par conséquent été contraint d'adapter l'organisation de ce Comité syndical dans l'attente de dispositions législatives et réglementaires exceptionnelles permettant la tenue des instances selon des modalités spécifiques.

Pour le bon fonctionnement politique et administratif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, il était indispensable de se prononcer dans les plus brefs délais sur des sujets essentiels relevant des compétences du Comité syndical notamment en matière de finances et de ressources humaines, le dernier Comité syndical s'étant tenu le 4 février 2020.

Le Président du Parc propose que le Comité syndical se déroule selon une procédure adaptée à la situation, soit un vote par correspondance.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

ÉLUS AYANT RÉPONDU AU VOTE PAR CORRESPONDANCE *avec voix délibérative*

Pour la Région

Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Claudie **LAUNOY**, Hubert **LEFEVRE**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Gabriel **DAUBE**, Nicole **GODARD**, Marc **LEFEVRE**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jean **MORIN**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Aurélien **MARION** (Apeville), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

ÉLUS N'AYANT PAS RÉPONDU AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Pour la Région

Caroline **AMIEL**, Robert **RETOUT**, Didier **VERGY**

Pour les conseils départementaux

Jacques **COQUELIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**

Pour les Communautés de Communes

Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy)

Pour les membres associés

Les membres associés ont également reçu les documents par courriel en date du 26 octobre mais n'ont pas de pouvoir de vote.

Étaient présents à l'ouverture des enveloppes

Pascal **MARIE** (secrétaire de séance), Audrey **LECOEUR** et Agnès **ORANGE** (Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin)

46 membres ont participé au vote sur 58

Soit un quorum de 46 votants.

Le compte rendu du Comité syndical du 4 février 2020 est approuvé à : 42 voix pour / 0 contre / 3 abstentions / 1 n'a pas pris part au vote.

Le procès-verbal d'installation des instances suite à l'Assemblée générale du 10 octobre 2020 est approuvé à 45 voix pour / 0 contre / 0 abstention / 1 n'a pas pris part au vote.

CS 2020/55 Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale – Gestion des carrières – Création d'un poste permanent : Modification de la délibération CS 2019/70 du 18 décembre 2019 portant création d'un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912, en date du 29 décembre 2015, portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2019/70 du 18 décembre 2019 portant création d'un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de modifier la délibération du Comité syndical CS 2019/70, en date du 18 décembre 2019, portant création d'un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020, afin de régulariser le recrutement de l'agent sur le poste considéré au 1^{er} mai 2020, en vue de l'accompagnement du développement du parc, en l'ouvrant aux grades de Rédacteur territorial principal 1^{ère} classe ou de Rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2020.

Le président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Lors de la réunion du Comité syndical du 18 décembre 2019, un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020 avait été créé,

Or, l'agent recruté sur le poste à compter du 4 mai 2020, dont les qualifications et le profil correspondent aux attentes du poste, est Rédacteur territorial principal 2^{ème} classe. Il est donc nécessaire, afin de régulariser la situation administrative de l'agent concerné, d'ouvrir le poste de Responsable administratif et juridique aux grades de Rédacteur territorial principal 1^{ère} classe et de Rédacteur principal 2^{ème} classe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

MODIFIE la délibération du Comité syndical CS 2019/70, en date du 18 décembre 2019, portant création d'un poste permanent à temps complet de Responsable administratif et juridique sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1^{er} février 2020 afin d'ouvrir le poste susvisé au grades d'attaché, de Rédacteur territorial principal 1^{ère} classe ou de Rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2020.

DÉCIDE que la présente délibération annule et remplace la délibération du Comité syndical CS 2019/70 du 18 décembre 2019



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

ADOpte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

INSCRIT les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget.

ADOPTÉ à : 44 voix pour / 0 voix contre / 2 abstentions / 0 n'a pas pris part au vote

*Fait à Saint-Côme-du-Mont (commune de Carentan-les-Marais),
le 26 novembre 2020*

Transmis en Préfecture, le 26 novembre 2020

*Pour extrait certifié conforme
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin*

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 737
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr